

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 03 mars 2026

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 076-257604512-20260303-D2026_18-DE

N° ordre de passage : 18

N° annuel : D2026-18

Mise en ligne le 10/03/2026

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 25
votants : 26

Date de convocation :

25/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Présents : M. Benoit LIEURY, M. Jean Pierre CANU, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Philippe LENDORMY, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, Mme Karine BASTISTELLA, M. Frédéric LEJEUNE, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Pierre-Yves MENAGER, M. Didier BELLIERE (2), M. Yves TOSTAIN, M. Hervé LECLERQ.

Absents : M. Jean François ALIGNY, M. Noel GODEFROY, M. Daniel LEGROS, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Jean-Christophe DALLE, M. Olivier LECONTE, Mme Josiane CERVEAU, M. Philippe COTE, M. Cyril TROHAY, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL, M. Martin CEROU, M. Francis TRUPTIL.

Excusés : M. Denis GUEDIN, M. Philippe LEFEBVRE, M. Olivier MATEUF, Mme ROUSSEL Mathilde.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N°2026-18 : DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU SEINE MARITIME : ETUDE RENATURATION DE LA BASSE VALLEE DU DUN

Le plan pluriannuel des milieux humides et aquatiques révèle la possibilité de travailler sur la renaturation de la Basse Vallée du Dun. Selon cette étude, il serait très pertinent de rétablir la connexion lit majeur / lit mineur sur ce secteur.

Une étude hydraulique sera réalisée afin de connaître les incidences des aménagements, notamment en termes d'alimentation du gabion, d'inondation des prairies et de la prise en compte des remontées d'eaux marines. Un diagnostic faune flore de la zone d'étude sera réalisé afin d'en déterminer, entres autres, les espèces patrimoniales existantes dans le but d'adapter les aménagements envisagés.

Dans sa politique des aides du XIIème programme, « Eau Climat et Biodiversité », l'Agence de l'Eau du bassin Seine Normandie peut aider jusqu'à 80% du montant total du coût de l'étude hydraulique concernant la renaturation de la Basse Vallée du Dun.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **MANDATE** le Président afin qu'il effectue toutes les démarches administratives pour solliciter une subvention auprès de l'AESN concernant l'étude hydraulique de la renaturation de la basse vallée du Dun,
- **AUTORISE** le Président à inscrire les dépenses et recettes correspondantes dans le budget primitif 2026.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Jean-Pierre CANU,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 04/03/2026

M. Philippe DUFOUR,
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 04/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr